



CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. René MASSETTE, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par M. Bernard JEANMET-PERALTA, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du,

La Communauté d'agglomération Provence Alpes-Provence, représentée par Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du 10 avril 2019;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 25 février 2019.

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2019 de l'article 13.3 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Appréhension sur: f.legation.com

98_DE-004-200667437-20180410-14_10042019

ARTICLE 3.2 : pour l'année 2020

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 3	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 9	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 15	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 20	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 21	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 29	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 34	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 39	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes Agglomération	Semaine 44	Solde de l'année en cours

Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Mme la Payeuse départementale, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application agréée E-Logithe.com

99_DE-004-200067437-20190410-14_10042019